



F3SCT Ministérielle Travail – Emploi du 18 juin 2026
Déclaration préalable des élu.es CGT TEPF, SUD Travail et FSU SNUTEFE
Un rapport accablant, une réponse indigente ! Carton rouge !

Madame la Présidente,

Le rapport que nous présente aujourd'hui le cabinet Aptéis est accablant. Il a le grand mérite de mettre **fin au récit commode selon lequel les difficultés seraient ponctuelles, locales ou individuelles**. Ce qu'il décrit, c'est un système de travail **durablement dégradé**, rendu pathogène par des choix politiques assumés : suppressions d'emplois, restructurations permanentes, inflation des missions, pilotage par les indicateurs et management de la pénurie.

Les risques psychosociaux ne sont pas une fatalité. **Ils sont produits**. Ils sont produits par des années de réduction d'effectifs alors même que les missions continuent de s'étoffer et de se complexifier. Ils sont produits par cette injonction absurde : **faire toujours plus avec toujours moins**. Ils sont produits par une organisation du travail qui repose désormais sur l'épuisement professionnel, le débordement horaire, le renoncement au travail bien fait et le sacrifice silencieux des collectifs.

Car enfin, de quoi parle-t-on ?

Le rapport rappelle une réalité que tout le monde connaît ici : **près de 20 % d'effectifs perdus en dix ans**, pendant que les missions demeurent ou s'élargissent encore. **Oser prétendre que ce problème est derrière nous** parce qu'il y a eu, pendant trois ans seulement des recrutements en augmentation, pour les seul.es Inspecteur.trices du travail affecté.es au contrôle des entreprises, soit un modeste effort, alors que les vacances de poste avaient pris une dimension abyssale, **relève de la pure provocation**.

Qui a pu penser qu'un service public pouvait continuer à fonctionner durablement ainsi ?

Qui a pu décider que la variable d'ajustement serait la santé des agents ?

Aujourd'hui, dans beaucoup de services, ce sont les collègues qui compensent :

- les vacances de poste ;
- les départs non remplacés ;
- les réformes improvisées ;
- les injonctions contradictoires ;
- les outils défaillants ;
- et les urgences permanentes.

On appelle cela pudiquement « engagement professionnel » et on prétend le récompenser avec un CIA cacahuète !

Pour nous, les choses sont claires, il s'agit d'une **mise en danger organisée**, produit des suppressions d'effectifs et aggravée par un **management devenu lui-même pathogène**.

Le rapport décrit des encadrants, insuffisamment formés, pris eux-mêmes dans des chaînes d'injonctions hiérarchiques et préfectorales impossibles à tenir. Mais il faut aller plus loin dans l'analyse. A force de gérer la pénurie, le « management » finit par en devenir le bras armé.

On demande aux encadrants :

- de faire accepter l'inacceptable ;
- de prioriser le manque ;
- d'arbitrer entre urgences impossibles ;
- d'expliquer à leurs collègues pourquoi il faut encore absorber une réforme, encore une mission, encore une charge supplémentaire.

Et quand ça craque ? On individualise. On parle fragilité personnelle. On invoque la nécessaire « résilience ». On propose en première (et souvent unique) intention un « accompagnement au changement » et/ou un soutien psychologique individuel.

Mais on ne touche jamais à ce qui rend malade : **l'organisation du travail elle-même.**

C'est bien ce qui nous frappe dans le document présenté aujourd'hui. Face à un rapport qui documente une crise systémique, la réponse de l'administration ressemble à une tentative de neutralisation technocratique du problème. On classe les risques. On les cote. On les renvoie aux DUERP locaux. On territorialise les réponses.

Autrement dit : **les causes sont nationales, mais le traitement des conséquences est renvoyé au local.**

Et certaines propositions de cotation relèvent franchement du déni.

La **surcharge et l'intensification du travail** ?

Un simple « **risque à surveiller** ».

Le **présentéisme et les débordements horaires** ?

Un « **risque non critique** ».

Sérieusement ?

Qui peut encore prétendre que travailler le soir, absorber les vacances de postes, faire écran entre l'usager et un service exsangue, renoncer au travail bien fait et finir épuisé, constitue un phénomène secondaire ?

Nous le disons avec gravité : **la minimisation institutionnelle des risques fait partie du problème. Les documents que vous nous avez envoyés en guise de plan d'actions sont un affront, notamment pour celles et ceux d'entre nous qui œuvrons au quotidien pour la prévention des risques professionnels.**

Il vous aura fallu six mois pour produire :

- Des « éléments d'introduction aux échanges et débats » qui constituent un satisfecit de notre administration, manifestement convaincue qu'elle n'aurait pas attendu le rapport APTAIS pour agir ;
- Une « proposition de méthode pour l'élaboration du plan d'actions » qui contient une synthèse assez scandaleuse et surtout, un « classement par criticité des risques » affligeant où nous découvrons que notre employeur considère comme de niveau « moyen » et simplement « à surveiller » le risque de surcharge et d'intensification du travail. Ce seul point est suffisant pour totalement disqualifier ce document qui ne peut pas être considéré comme l'ébauche de quoi que ce soit !

Et pendant ce temps, les collègues continuent de tenir les services à bout de bras.

Mais jusqu'à quand ?

Car derrière les tableaux de suivi, il y a des réalités humaines :

- des collègues qui craquent ;
- des missions abandonnées ;
- des usager.ères maltraité.es ;
- des collectifs qui se délitent ;
- des métiers qui perdent leur sens ;
- des agent.es qui partent ;
- et un ministère qui devient de moins en moins attractif parce qu'il use celles et ceux qui y travaillent.

Nos organisations refusent que ce rapport finisse comme tant d'autres : commenté, digéré, puis oublié.

Nous exigeons des actes.

Pas un plan cosmétique.

Pas une communication sur la qualité de vie au travail.

Pas une énième responsabilisation des encadrants intermédiaires.

Des actes.

Nous exigeons des mesures immédiates, nationales et contraignantes, à commencer par :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des recrutements à la hauteur des besoins
- Un plan national de réduction de la charge de travail
- Des effectifs renforcés dans les services en tension
- L'abandon des objectifs irréalistes et de tous les objectifs chiffrés
- Une politique de prévention primaire des RPS : agir sur le travail, pas sur les individus ;
- L'arrêt de tous les projets de relogement délétères et l'organisation des locaux de travail, en fonction des besoins et des spécificités des missions
- Le retour de services supports de proximité, dédiés à nos missions

Nous avons détaillé le plan d'urgence immédiat qu'appelle la situation de nos services et le plan de reconstruction qu'il nous semble impératif de mettre en œuvre dans un délai d'un an, dans une communication adressée hier à tou.tes les agent.es. Nous demandons qu'elle soit jointe au procès-verbal de cette réunion.

Parce qu'il faut être clair : on ne soigne pas des risques psychosociaux fabriqués par des politiques d'austérité avec des fiches-actions et des tableaux Excel.

Nous exigeons que les causes de la situation délétère actuelle soient traitées, comme il se doit. Il est pour nous hors de question de continuer à vous regarder tenter de gérer les dégâts !

Nous terminons cette déclaration préalable en saluant la mobilisation de nos collègues, à Paris et à Grenoble, notamment et nous revenons sur la situation particulière de la DDETS de l'Isère qui illustre parfaitement nos propos : face à des agent.es et à leur syndicat qui luttent contre les conséquences délétères de cette organisation, la seule réponse est l'instrumentalisation de la justice pour bâillonner celles et ceux qui protestent, en l'occurrence en portant plainte pour harcèlement moral contre deux camarades de SUD TAS, Benoît et Pierre, représentants du personnel au sein de la F3SCT locale.

Au cours des deux auditions pénales, nos collègues ont été interrogés sur leurs prises de positions en faveur de la défense de nos missions, leur façon de les exercer ainsi que le fait d'avoir relayé la souffrance des agents inhérente notamment aux multiples intérim imposées alors même que la direction refusait de demander au RUC de participer aux intérim des sections vacantes. L'audition pénale a également fait état de reproches liés directement à l'exercice du droit syndical.

Nous réitérons tout notre soutien à Pierre et Benoît et dénonçons la procédure bâillon qui les vise. Nous continuerons bien entendu à dénoncer le management toxique et les dégâts qu'il provoque.